

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE du MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 à 18 H 30

Nombre de délégués : 31

Date envoi et affichage de
la convocation : 7 décembre 2023

Présents à la séance : 20

Compte-rendu de la séance :
14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures trente, le bureau syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle des associations, à Verquigneul, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 7 décembre 2023.

Étaient présents : GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE André, ELAZOUZI Hakim, MULLET Rosemonde, MALBRANQUE Gérard, DOUVRY Jean-Marie, OGIEZ Gérard, DELORY Bertrand, CLEROT Catherine, CARAMIAUX Jean-Marie, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, COQUERELLE Alain, DELANNOY Alain, HERNU Stéphane, HENNEBELLE Dominique, HAPIETTE Jean, DUCLOY Nadine, CHRETIEN Bruno, TASSEZ Thierry.

A donné pouvoir : DECOURCELLE Catherine à OGIEZ Gérard, DUBY Sophie à LECOMTE Maurice, JURCZYK Jean-François à GIBSON Pierre-Emmanuel.

Absents-Excusés : CARRE Nicolas, LEFEBVRE Nadine, MASSART Yvon, BERTIER Jacky, DELANNOY Marie-Josèphe, MICHALSKI Richard, MARCELLAK Serge, MEYFROIDT Sylvie.

Monsieur Jean-Marie CARAMIAUX, délégué de la commune de Hersin-Coupigny, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Bureau syndical du 13 décembre 2023
E

Code service : 110
PEG

1-02 - PERSONNEL – DESIGNATION DU DELEGUE
REPRESENTANT LES ELUS AU CNAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-21,

Vu la délibération du 18 décembre 1995 par laquelle le Comité Syndical s'est prononcé en faveur de l'adhésion du SIVOM de la Communauté du Béthunois au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Etant rappelé qu'il est procédé à la désignation des délégués locaux du CNAS pour la durée du mandat ; et que le rôle de ces délégués est de promouvoir le CNAS auprès de leurs collègues et des collectivités voisines non adhérentes, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations à conférer au CNAS,

Chaque collectivité ou établissement public adhérent doit désigner, parmi les membres de son organe délibérant, un délégué représentant le collège des élus conformément aux règles applicables à la désignation des représentants des collectivités appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

Par délibération du 6 octobre 2020, le Comité Syndical a désigné Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND en qualité de délégué local du SIVOM de la Communauté du Béthunois au Comité National d'Action Sociale.

Considérant que Monsieur Patrick BELLAMY-FERAND n'est plus délégué au Comité syndical et qu'il convient en conséquence, de désigner un nouveau délégué au sein du Comité national d'Action Sociale,

Candidat(e) : Monsieur Gérard OGIEZ

<i>- le nombre de votants est de</i>	<i>: 21</i>
<i>- le nombre de bulletins blancs ou nuls est de</i>	<i>: 0</i>
<i>- le nombre de suffrages exprimés est de</i>	<i>: 21</i>

Considérant que le candidat(e), Monsieur Gérard OGIEZ a obtenu : 21 voix,

Le Bureau Syndical a désigné Monsieur Gérard OGIEZ en qualité de délégué local du SIVOM de la Communauté du Béthunois au Comité National d'Action Sociale.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 18/12/2023

Qualité : Président

